



Le Maire,
Chevalier dans l'Ordre National
de la Légion d'honneur 

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 013 043 25 F0015

Déposé le : **13/02/2025**

Dépôt affiché le : **21/02/2025**

Demandeur : **O2 TOIT**

Nature des travaux : **Pose de 4 panneaux photovoltaïques sur toiture.**

Sur un terrain sis à : **10 Rue des Granettes à GIGNAC-LA-NERTHE (13180)**

Références cadastrales : **43 BD 78**

O2TOIT

1480 Avenue d'Armenie

13120 GARDANNE

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de O2TOIT enregistrée sous le numéro DP 013 043 25 F0015 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 13/03/2025.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A GIGNAC-LA-NERTHE, le 20 mars 2025

Christian AMIRATY

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.